Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Section I - Environnement
Tél direct : 04.90.67.70.30
Télécopie : 04. 90.67.70.09
Doc : AP ouverture enquête publique

SOUS-PREFECTURE DE CARPENTRAS

ARRETE PREFECTORAL

N° EXT2009-04-21-0035SPCARP

modifiant l'arrêté n° EXT2009-04-07-0028SPCARP

portant ouverture d'une enquête publique relative à l'exploitation d'un site de production et de commercialisation d'huiles essentielles, d'arômes et de bases parfumantes à Saint Didier, par la société H. REYNAUD & FILS

Le préfet de Vaucluse
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu le code de l'environnement et notamment le livre V- titre 1er ;

Vu la loi n° 92.3 du 3 janvier 1992 sur l'eau ;

Vu la nomenclature des installations classées ;

Vu l'arrêté préfectoral n° EXT2009-04-07-0028SPCARP en date du 07 avril 2009 portant ouverture d'une enquête publique relative à l'exploitation d'un site de production et de commercialisation d'huiles essentielles, d'arômes et de bases parfumantes à Saint Didier, par la Société H REYNAUD & FILS ;

Vu l'arrêté préfectoral n° SI2008-10-03-0040PREF du 03 octobre 2008 portant délégation de signature à Mme Marie-Gabrielle PHILIPPE , sous-préfet de Carpentras ;

Considérant qu'il y a lieu de soumettre ce projet aux formalités d'enquête publique prescrites par le Code de l'environnement et de respecter notamment les délais d'insertion dans la presse;

ARRETE :

Article 1er :

L'article 1er de l'arrêté préfectoral n°EXT2009-04-07-0028SPCARP du 07 avril 2009 est modifié comme suit :

.....sera soumise à enquête publique du 15 mai 2009 au 16 juin 2009.

L'article 2 de l'arrêté préfectoral n°EXT2009-04-07-0028SPCARP du 07 avril 2009 est modifié comme suit :

Monsieur Guy RAVIER, désigné en qualité de commissaire enquêteur, **sera présent en mairie de SAINT DIDIER** les jours suivants **:**

- **vendredi 15 mai 2009 de 9 h à 12 h**
- **mercredi 27 mai 2009 de 9h à 12h,**
- **jeudi 04 juin 2009 de 9 h à 12 h**
- **mardi 16 juin 2009 de 9 h à 12 h.**

le reste sans changement

Article 3 : Le sous-préfet de Carpentras, les maires de Saint Didier, Venasque, Malemort du Comtat, Mazan, Carpentras et Pernes les Fontaines et le commissaire enquêteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

P. LE SOUS PREFET
Le Chef de Section délégué,
Martine FIALON

Carpentras, le 21 AVR. 2009

Pour le préfet, par délégation
Le sous-préfet,

Marie Gabrielle PHILIPPE